

INSPECTION DE L'EHPAD TY AN DUD COZ A ROSPORDEN

PRISE EN CHARGE MEDICAMENTEUSE EN EHPAD

17 JANVIER 2025

TABLEAUX DE SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS ET DES RECOMMANDATIONS

TABLEAU 1 : SYNTHESE DES PRESCRIPTIONS

N° Prescription (N° Ecart et/ou remarques)	Contenu	Fondement juridique	Délai de mise en œuvre	Eléments de preuve à fournir
Prescription 1 (Ecart n°1)	Elaborer un projet d'établissement afin de se mettre en conformité avec la réglementation.	Article L311-8 du CASF.	Six mois	Projet d'établissement validé.
Prescription 2 (Ecart n°2)	Poursuivre la recherche active d'un médecin coordonnateur.	Article D312-156 du CASF.	Immédiat	Annonces de candidature (avec descriptif de l'appel à candidature, sites de candidatures sollicités, fiche de poste).
Prescription 3 (Ecart n°3)	Sécuriser le stockage des médicaments sous forme buvable.	Article R4312-39 du CSP.	Immédiat	Description du dispositif, photos.

TABLEAU 2 : SYNTHESE DES RECOMMANDATIONS

N° Recommandation (N° Remarque)	Contenu	Référentiels
Recommandation 1 (Remarque n°1)	Veiller à identifier précisément les évènements indésirables liés aux erreurs médicamenteuses dans le dispositif de signalement des EI.	
Recommandation 2 (Remarque n°2)	Formaliser les liens hiérarchiques et fonctionnels sur l'organigramme de l'établissement.	
Recommandation 3 (Remarque n°3)	Améliorer la procédure de broyage/écrasement de médicaments en sensibilisant le personnel chargé de l'acte d'administration/aide à la prise sur les risques liés à ces pratiques.	Recommandations de l HAS (en pages 51/52 du document « <i>outil de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments</i> » - mai 2013).
Recommandation 4 (Remarque n°4)	Engager une réflexion institutionnelle visant à stopper définitivement les pratiques de retranscription des prescriptions médicales par le personnel infirmier.	Recommandations de l HAS (en page 35 du document « <i>outil de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments</i> » - mai 2013).
Recommandation 5 (Remarque n°5)	Mettre en place des pratiques satisfaisantes en matière d'enregistrement des actes d'administration/aide à la prise des médicaments.	Recommandations de l HAS « <i>outil de sécurisation et d'auto-évaluation de l'administration des médicaments</i> » - mai 2013.
Recommandation 6 (Remarques n°6 et 7)	Se doter d'un matériel adapté en matière de surveillance et de traçabilité des températures des enceintes réfrigérées dédiées au médicament dans l'établissement et élaborer une conduite à tenir en cas de non-conformité des températures.	Recommandations de bonnes pratiques : « OMEDIT Normandie – Edition 2022- Qualité de la prise en charge médicamenteuse en EHPAD – fiche 6 », « ARS Auvergne Rhône Alpes – Le circuit du médicament en EHPAD – septembre 2017 », « ARS Normandie/CHU Caen Normandie/AFF/OMEDIT Normandie : La gestion des produits de santé thermosensibles - Guide à destination des médecins, pharmaciens et IDE – Janvier 2020 ».